



- AUX :** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU :** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, 00153 Rome (Italie)
- OBJET :** **Diffusion du rapport de la 24^e session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (REP15/FO)**

Le rapport de la 24^e session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius au cours de sa 38^e session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 6 au 11 juillet 2015.

PARTIE A — QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA 38^e SESSION :

Avant-projets de normes à l'étape 5 de la procédure

1. Avant-projet de Norme pour les huiles de poisson (par. 47, Annexe III)

Autres questions pour adoption

2. Amendements de la liste de cargaisons précédentes acceptables du *Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac* (CAC/RCP 36-1987) (par. 60, Annexe IV)
3. Amendements des normes suivantes pour les graisses et les huiles, au sujet de la déclaration relative à l'application facultative (Par. 63) :
 - a. *Norme pour les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles* (CODEX STAN 19-1981) ;
 - b. *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999)
 - c. *Norme pour les graisses animales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 211-1999)
 - d. *Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CODEX STAN 33-1981)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sur les documents susmentionnés sont invités à les adresser par écrit, au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Courriel : codex@fao.org), **avant le 31 mai 2015**.

PARTIE B — DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

4. Demande d'informations supplémentaires sur les profils en acides gras des huiles d'anchois et de krill ainsi que des propositions d'options de libellé pour la Section 7.3 *Autres dispositions d'étiquetage* pour l'avant-projet de Norme pour les huiles de poisson (par. 44) ;
5. Demande d'amendements supplémentaires à apporter à la Liste des cargaisons précédentes acceptables, Annexe 2 de la CAC/RCP 36-1987 (troisième puce ; par.60) ;
6. Demande de propositions de déplacement de dispositions autres que celles du Tableau 3 et du Tableau 4, de l'Annexe vers le corps principal de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) (par.70) ;
7. Demande d'informations sur des écarts de paramètres par rapport aux intervalles des indices d'acides oléiques et aux facteurs de composition et de qualité liés dans les huiles de tournesol.

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent transmettre des observations et des informations sur les questions susmentionnées sont invités à les adresser par écrit, au Secrétariat de la Malaisie pour le CCFO, *Food Safety and Quality Division, Ministry of Health Malaysia*, Courriel : ccfo_malaysia@moh.gov.my, avec copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
(Courriel : codex@fao.org), selon les échéances reprises ci-dessous :

- a) Pour les points 5 et 7 : **avant le 1^{er} juin 2016**
- b) Pour les points 4 et 6 : **avant le 1^{er} décembre 2016**